



SYNDICAT DE LA FILIÈRE BOIS

Monsieur Stéphane Le Foll
Ministère de l'Agriculture,
L'Agroalimentaire et de la Forêt
78, rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 18 Juillet 2016

Objet : Demande de validation du protocole phyto-thermique à 56° sous écorce par les autorités sanitaires chinoises

Monsieur le Ministre,

Malgré les demandes répétées des principaux syndicats de la Filière Bois (SFB, UCFF, FRANSYLVA(FPF), EFF...) et portuaires (UMEP) - soutenus dans leur démarche par de nombreux parlementaires - vous êtes, jusqu'à aujourd'hui, restait sourd à notre demande de dérogation d'usage de 120 jours du Forester par pulvérisation (non plus en forêt mais en zone protégée) permettant la délivrance d'un certificat phytosanitaire pour exporter les grumes non écorcées, le temps d'obtenir la validation par l'Anses d'un nouvel AMM pour le Forester par brumisation en conteneur en zone portuaire et de développer avec le syndicat des entreprises phyto-sanitaires une solution thermique à 56° sous-écorce satisfaisante pour tous.

Dans la mesure où l'écorçage est refusé notamment par nos clients chinois en raison des risques de dégradation de la matière première et du fait qu'il n'existe pas en France un nombre suffisant d'écorceuses adaptées à la conformation des bois de qualité secondaire que nous exportons (et qui ne trouvent pas preneurs en France), vous avez provoqué depuis le 1^{er} juillet un arrêt total des exportations de grumes vers l'Asie à partir des ports français, favorisant ainsi le port d'Anvers (où la fumigation par Pro Fume est autorisée alors qu'elle reste interdite en France par l'Anses.)

Quant à la solution thermique à 56° sous écorce que nous avons développée avec nos propres grumes et qui reste sans aucun doute la solution la plus écologique, vous n'êtes pas sans ignorer :

- Qu'elle reste à ce jour expérimentale avec une capacité de traitement limitée à 5 conteneurs/jour au Havre et à Fos alors que les besoins sont de 160 conteneurs / jour,
- Qu'elle nécessite au préalable – comme l'a souligné Mr Patrick Dehaumont, Directeur général de l'alimentation – son homologation par les autorités sanitaires chinoises et qu'à notre connaissance aucune demande n'a été faite à ce jour par vos services auprès de leurs homologues chinois,
- Qu'elle demande – une fois le protocole validé par les chinois - un délai d'installation de 5 à 6 mois pour être opérationnelle dans tous les ports français

Comme nous le redoutions, ceci a pour conséquences :

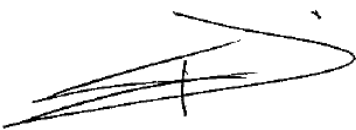
- L'arrêt des achats de bois sur pieds des coupes de bois de qualité secondaire et l'annulation de nombreuses exploitations,
- La cessation prochaine d'activité de plus de 1000 entreprises du bois et la suppression de 10 000 emplois, avec dès à présent de nombreux licenciement chez les transporteurs routiers qui sont les premières victimes collatérales du nouveau dispositif,
- La perte de 77 000 conteneurs dont 40 000 pour le port du Havre et 7000 pour le port de Brest, déjà en grandes difficultés.

Devant l'urgence et la gravité de la situation, et la montée en Chine d'un fort mécontentement devant l'absurdité d'une situation qui les prive d'un approvisionnement en bois important, nous en appelons à votre sens des responsabilités afin que :

- Vous interveniez sans tarder auprès de votre homologue chinois pour faire homologuer le protocole phyto-thermique à 56° sous écorce ; accord sans lequel il nous faudra renoncer au thermique.
- Vous nous accordiez – une fois ce protocole validé - une dérogation d'usage à l'utilisation du Forester par pulvérisation sur des sites dédiés jusqu'au 31/12/2016, procédure possible au titre de l'article 53 du règlement (CE) afin de procéder à la mise en œuvre industrielle de l'alternative thermique.

Dans l'attente de votre réponse que nous espérons positive, nous restons à votre disposition pour vous rencontrer afin de vous faire part de nos inquiétudes et vous apporter toutes les précisions qui vous seraient nécessaires auprès de vos interlocuteurs chinois.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre haute considération.



David Caillouel
Président du Syndicat de la Filière Bois
Tel 06 14 15 42 09

Copie :

- *Monsieur Philippe Mauguin*
- *Madame Elodie Lematte*